

Estimations des comptes économiques - concepts et méthodologie

(version juin 2024)

Dans ces tableaux, les estimations des comptes économiques sont présentées de manière synoptique au moyen de tableaux par régime et par branche. Afin de comprendre la structure des tableaux et leur contenu, il est utile de définir les concepts utilisés.

Concepts

Un régime est un ensemble de dispositions légales et réglementaires qui protègent une certaine catégorie de personnes contre un ou plusieurs risques dans leur vie professionnelle ou privée qui les empêchent temporairement ou définitivement d'obtenir des revenus suffisants par leurs propres moyens ou qui les obligent à supporter des dépenses particulières. Ces catégories de personnes sont généralement définies sur la base d'un statut professionnel.

Les risques couverts par un régime peuvent être classés selon leur nature (par exemple, la maladie) ou leur origine (par exemple, les risques professionnels), afin de déterminer les différentes branches. La gestion de ces branches peut être confiée à une seule institution ou partagée entre plusieurs institutions, selon les missions à accomplir (perception, allocation, paiement, etc.) ou selon les régimes. Chaque branche comprend une ou plusieurs prestations sociales.

Les prestations sociales sont classées au sein d'une même branche si elles sont financées par les mêmes recettes (par exemple : incapacité primaire de travail, invalidité, maternité, paternité et adoption dans la branche " indemnités "). Sinon, ils forment des branches distinctes (par exemple : les maladies professionnelles en général d'une part et l'asbestose d'autre part). Afin de limiter le nombre de branches, certaines petites branches ont été regroupées au sein d'un "secteur" (par exemple : la branche "mesures pour l'emploi" au sein de l'ONEM, qui comprend les interruptions de carrière dans le secteur public, l'outplacement et la formation des groupes à risque).

Lorsque la réglementation d'une branche n'est pas liée à un système professionnel, par exemple dans le cas des soins de santé, branche et système coïncident.

Les missions de perception que l'ONSS et l'INASTI effectuent afin de financer les prestations sociales payées par d'autres institutions sont classées en fonction de la destination des ressources financières reçues. Pour les ressources financières destinées aux branches dont le financement est globalisé, une branche "gestion globale" a été créée.

Un tableau est affiché pour les régimes suivants : salariés, indépendants, soins de santé - INAMI, pensions des fonctionnaires, autres.

La structure détaillée est présentée au bas de cette note (situation en 2020).

Méthodologie

La base de ces estimations des comptes économiques sont les chiffres du budget, à l'origine fournis par les différentes IPSS et traités par le SPF Sécurité sociale.¹

Seuls les chiffres relatifs aux opérations courantes sont inclus, c'est-à-dire pas les dépenses et recettes de capital (par exemple, les emprunts).

Ces chiffres sont encore ajustés par :

- Des glissements entre rubriques
- L'ajout de ou la correction par données complémentaires provenant des différents IPSS (concernant les cotisations, les prestations, les prestations sociales indûment payées non récupérables, le mouvement des plus et moins-values non-réalisées sur les différents portefeuilles-titres des IPSS...)

De cette façon, pour chaque branche, on obtient les charges et les produits qui se rapportent à un exercice financier. Pour certaines rubriques, plus de détails sont donnés, comme par exemple concernant la nature des cotisations.

Enfin, on obtient également une "économie" pour chaque branche, qui est positive si les produits sont supérieurs aux charges et négative si les produits sont inférieurs aux charges. Dans la présentation du tableau, cette économie est ajoutée aux charges, de sorte que les charges et les produits sont en équilibre.

En outre, sous la rubrique "Transferts internes", les tableaux indiquent les transferts **à l'intérieur** du régime, comme par exemple, dans le régime des salariés, le transfert de la branche gestion globale à la branche chômage.

Sous la rubrique "Transferts externes" sont inclus les transferts qui ont lieu **entre** les régimes qui entrent dans le cadre de ce rapport, par exemple le transfert de la branche de gestion globale dans le régime des salariés vers le régime des soins de santé de l'INAMI.

Les transferts à des entités qui n'entrent pas dans le cadre de ce rapport sont présentés dans les sections "Transferts divers à des tiers" ou "Revenus divers de tiers".

¹ Pour plus d'explications veuillez consulter la note méthodologique sur les chiffres budgétaires.

Les chiffres figurant dans les tableaux sont exprimés en millions d'euros, les différents chiffres étant arrondis à la première décimale. Ces chiffres arrondis sont à leur tour additionnés pour obtenir des totaux. De petites différences d'arrondi peuvent donc se produire.

Les chiffres des 5 années les plus récentes sont présentés.

Remarque : les mouvements mentionnés ci-dessus des plus et moins-values non-réalisées sur les portefeuilles-titres des IPSS sont inclus pour les années où les réalisations sont connues (en l'occurrence de 2019 à 2022), mais pas encore pour les années où seuls des chiffres provisoires sont connus (2023). En outre, pour le régime des indépendants, ils ne sont inclus qu'à partir de 2022.

Objectif

Ces tableaux, établis par le SPF Sécurité sociale, sont utilisés par l'Institut des Comptes Nationaux comme l'une des sources pour l'établissement des comptes nationaux de la Belgique, y compris dans le cadre de la notification des déficits excessifs à Eurostat.

L'Institut des Comptes Nationaux apporte un certain nombre de corrections à ces chiffres afin de passer du concept économique présenté dans nos tableaux au concept de "Solde de financement de la sécurité sociale", sur lequel il fait rapport aux autorités européennes.

En principe, ces tableaux sont établis par le SPF deux fois par an, pour la mi-février de l'année N (avec une 1ère mise à jour des chiffres de l'année N-2) et pour la fin avril de l'année N (avec une 1ère mise à jour des chiffres de l'année N-1 et une 2ème mise à jour des chiffres de l'année N-2). Dans le premier cas, l'ICN utilise ces chiffres pour son rapport à la fin du mois d'avril ; dans le second cas, l'ICN utilise ces tableaux pour son rapport en septembre. Ce calendrier peut être ajusté à la demande de l'ICN.

Structure des estimations des comptes économiques

Régime	Branche
Employés	Maladie et invalidité des marins
	Prestations de maladie et d'invalidité pour les employés
	Mineurs invalidité
	Chômage - partie chômage
	Chômage - partie mesures pour l'emploi
	Marins - allocation d'attente
	Pensions
	FEDRIS - Accidents du travail - répartition

	FEDRIS - Accidents du travail - capitalisation
	FEDRIS - Maladies professionnelles secteur privé
	FEDRIS - Fonds d'amiante
	FEDRIS - Maladies professionnelles - autorités provinciales et locales
	FEDRIS - Fonds Covid19 volontaires
	ONSS Gestion globale
Travailleurs indépendants	Prestations de maladie et d'invalidité
	Pensions
	Droit passerelle
	Allocation pour aidant proche
	INASTI - gestion globale
INAMI Soins de santé	Soins de santé
Pensions du secteur public	Pensions de retraite et de survivant du secteur public
	Pensions de réparation et rentes de guerre
	Pensions d'accident du travail
	Rentes pour les victimes civiles de la guerre et du terrorisme (résidents et non-résidents)
	Pensions HR Rail
	Pensions parastatales
	Conventions directes
	Conventions avec des institutions de prévoyance
	Fonds solidarisé des pensions des pouvoirs locaux
	Fonds de pension de la police fédérale
Autre	Sécurité sociale d'outre-mer
	Soins de santé - victimes de guerre et victimes d'actes terroristes
	Fonds pour la fermeture d'entreprises
	Fonds des accidents médicaux